



# Ordre des Sages-Femmes

CONSEIL NATIONAL

## FICHE RETRAITE

N° RPPS

N° national

Département d'inscription

N° attribué dans le département

### IDENTITÉ

Je soussigné(e) : Mme M.

Nom de naissance : ..... Nom d'usage : .....

Nom d'exercice : ..... Prénom : .....

Date de naissance : / / Lieu : .....

Demeurant : ..... Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Mail : .....

### JE CLOS MON ACTIVITÉ

Nom de l'établissement / structure et adresse complète de l'activité :

1- ..... Date de début : / /

..... Date de fin : / /

Nature de l'activité : Salariée P.M.I Libérale Remplacement libéral Remplacement salarié

Pas d'activité de soin Autre : .....

Souhaite rester inscrite à l'Ordre \*

Demande de radiation de l'Ordre

*Je déclare sur l'honneur l'exactitude  
des informations figurant ci-dessus.*

Signature

Fait à : .....

le : / /

## **IMPORTANT**

- Toute sage-femme radiée du tableau de l'Ordre d'un département qui n'a pas demandé son inscription auprès d'un autre département n'a plus le droit de pratiquer les actes de la profession.
- Conformément à l'article D.4113-115 du code de la santé publique, les sages-femmes sont tenues d'informer le Conseil de l'Ordre dans le délai d'un mois de tout changement de leur situation professionnelle ou de leur résidence, notamment en cas de modification de leurs coordonnées de correspondance, de prise ou arrêt de fonction supplémentaire, d'intégration au corps de réserve sanitaire, de cessation, temporaire ou définitive d'activité.
- Toute déclaration de cessation ou de reprise d'activité, de demande d'inscription ou de radiation ne prend effet qu'à la date de réception par les organismes intéressés.
- La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire pour les personnes physiques. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.

## **VOUS ÊTES À LA RETRAITE**

---

Afin de régulariser votre situation dans notre fichier, nous vous demandons de bien vouloir nous préciser, en nous retournant la fiche d'activité retraite :

### **SI VOUS SOUHAITEZ RESTER INSCRITE À L'ORDRE OU SI VOUS SOUHAITEZ VOUS RADIER**

Nous vous précisons à cette occasion que :

- Une sage-femme âgée de moins de 60 ans, inscrite à l'Ordre, n'exerçant plus la profession et titulaire d'une pension de retraite, verse une cotisation complète.
- Une sage-femme âgée de plus de 60 ans, inscrite à l'Ordre, n'exerçant plus la profession et titulaire d'une pension de retraite, verse une demi-cotisation.
- Une sage-femme âgée de plus de 70 ans, inscrite à l'Ordre, n'exerçant plus la profession, est exonérée de sa cotisation.

## **IMPORTANT**

- Une sage-femme retraitée souhaitant poursuivre une activité doit être impérativement inscrite au conseil départemental de l'Ordre.
- Nous vous rappelons que le paiement de la cotisation dépend de votre situation au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours : pour toute information, nous vous invitons à nous contacter à : [cotisation@ordre-sages-femmes.fr](mailto:cotisation@ordre-sages-femmes.fr).
- Dans le cas où vous resteriez inscrite à l'Ordre, vous continuerez à recevoir la revue « Contact sages-femmes ».
- Les sages-femmes radiées de l'Ordre ont l'obligation de communiquer à celui-ci tout changement de leurs coordonnées personnelles pendant les 3 années suivant cette radiation (article D.4113-115 du code de la santé publique).

*Le Conseil national  
Service du tableau*